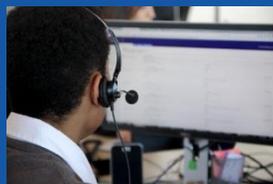


GLOBAL COMPACT COMMUNICATION SUR LE PROGRES (COP)

Edition Janvier 2021



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL



Déclaration de soutien continu de Sonema au GLOBAL COMPACT.

Créé en 1985, Sonema est un fournisseur de connectivité sur le continent ainsi qu'un opérateur-intégrateur qui fournit des services ciblés sur l'évolution des besoins des clients : connectivité, sécurité et hébergement. La société est présente sur trois sites : Monaco, Fréjus (83) et Lognes (77).

Sonema est membre du Global Compact depuis 2016 et continue à pérenniser les principes en les intégrant au quotidien dans la stratégie et la culture de son entreprise.

Sa direction comme l'ensemble du personnel partagent les valeurs qu'ils retrouvent dans les 10 principes de base du Pacte Mondial en matière notamment de droits humains, de conditions de travail et de protection de l'environnement.

La culture de responsabilité est au cœur de nos priorités stratégiques et se traduit par l'intégration des enjeux de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) dans l'ensemble de notre métier. En tant qu'entreprise responsable, nous visons les plus hauts standards d'éthique et de conformité et intégrons pleinement les enjeux RSE à nos activités. Nous tenons à jouer notre rôle aux côtés de nos clients et de nos partenaires.

Pour cela, la société renouvelle son engagement dans le Pacte Mondial pour 2020.

La direction ainsi que l'ensemble du personnel de Sonema sont conscients des enjeux et s'engagent à partager ces informations avec les parties prenantes.

Monaco, le 10 janvier 2021



Catherine DELOM
Directeur Général

PRINCIPES

Principe 1 / Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Principe 2 / Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

ENGAGEMENTS

- 1.** Soutenir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- 2.** S'assurer que toutes relations avec les parties prenantes se font dans le respect et la dignité des personnes.

ACTIONS

CSE

Le Conseil Social et Economique a été élu pour l'année 2020 et cela pour 4 ans. Le CSE est un organe de réclamation et de contrôle à disposition du personnel, pour recueillir toutes suggestions des collaborateurs afin de garantir la liberté d'expression.

CHARTRE RSE

Charte RSE : En 2020, la charte RSE a été mise à jour. Elle est communiquée à chaque nouvel arrivant, aux parties prenantes et est à disposition du personnel. Elle reprend notamment les engagements du groupe Sonema sur le domaine des droits de l'Homme.

ENGAGEMENTS

Les engagements du groupe envers les droits de l'Homme sont guidés par les conventions, standards et initiatives tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

ALERTES

Mise en place d'une procédure d'alerte : elle permet notamment le recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques d'atteinte aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ou à l'environnement. Elle est mise à disposition des salariés.

RSE

Pour l'année 2021, Sonema est notée Gold, avec une note de 71/100 attribuée par la plateforme de notation Ecovadis.



PRINCIPES

Principe 3 / Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 / Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.

Principe 5 / Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 / Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.



ENGAGEMENTS

3. Respecter les normes internationales du travail.

4. Favoriser une politique basée sur le dialogue et la concertation au sein de la société avec une prise en compte des contraintes individuelles permettant à chacun de trouver un épanouissement personnel.

5. S'engager dans le but d'éradiquer ces démarches et sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes sur sa politique contre le travail forcé.

6. Développer une politique de mixité au sein de ses locaux et étendre celle-ci à l'ensemble des parties prenantes.

ACTIONS

INFORMATION Une réunion annuelle d'information des salariés sur l'entreprise, son fonctionnement, son orientation, ses objectifs et son avenir.

RESPONSABLE Charte Achat Responsable : En 2020, la charte a été rédigée dans le but que les fournisseurs et les sous-traitants contribuent à la création de valeur globale, aux performances économiques, sociales et environnementales ainsi qu'à la gestion des risques en matière de développement durable. Cette charte est diffusée à nos parties prenantes.

Code de Conduite Fournisseurs : Le Groupe a mis en place un code de conduite qui définit les exigences de base imposées aux fournisseurs concernant leurs responsabilités envers leurs parties prenantes, les employés et l'environnement en généra

ALERTE Mise en place d'une procédure d'alerte relatif aux sujets d'éthique et de respect des droits humains.

GUIDE Diffusion d'un guide des bonnes pratiques HSE aux collaborateurs

INSERTION Engagement pour l'Insertion des adultes handicapés : Sonema a prolongé le contrat avec un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) pour le nettoyage de ses locaux pour l'année 2021.

PRINCIPES

Principe 7 / Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 / Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 / Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

ENGAGEMENTS

7. Etre soucieux de son empreinte écologique en se conformant à toutes les lois et réglementations environnementales applicables et en adoptant le principe de précaution à l'égard des questions environnementales.

8. Réduire au maximum l'impact sur l'environnement dû aux comportements dans notre secteur d'activité:

- Optimiser les déplacements (regrouper les livraisons, télétravail, co-voiturage),
- Réduire la consommation de papier et d'électricité,
- Maitriser la production de déchets,
- Utiliser des bacs de tri.

9. Sensibiliser régulièrement ses parties prenantes.



ACTIONS

DEMATÉRIALISATION

Dématérialisation des documents papiers pour l'ensemble des démarches administratives internes au groupe.

CHARTE

La stratégie environnementale fait l'objet d'un suivi annuel par la Direction Générale.

ENERGIE

Utilisation d'énergie électrique produite à partir de sources d'énergie renouvelable depuis 2017.

ACHATS

Création de la charte dont l'objectif est de favoriser les fournisseurs adhérents à une démarche RSE et invite les parties prenantes à veiller à la bonne gestion de leurs émissions de carbone, de consommations de ressources et de production de déchets.

PRINCIPES

Principe 10 / Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

ENGAGEMENTS

10. Conduire ses activités dans la légalité, l'intégrité, la transparence et ne tolérer aucune forme de corruption.

11. Informer l'ensemble des parties prenantes de cette démarche.

ACTIONS

CHARTE

Charte RSE : ce document définit la position de Sonema ainsi que les actions mises en place dans ce domaine – Le groupe applique une politique de « tolérance-zéro » en matière de corruption.

ETHIQUE

Une procédure d'alerte a été mise en place pour agir face à ces situations.

COMITE

Réunion du comité commercial annuellement : il permet de faire le point sur nos pratiques commerciales et les difficultés auxquelles nous pouvons être confrontés.



SONEMA

7, avenue d'Ostende - 98000 Monaco

T. (+377) 93 15 93 15

F. (+377) 93 15 90 90

www.sonema.com